



Le premier éclairage public à Sèvres

L'éclairage a débuté avec la domestication du feu au paléolithique. À partir du II^e siècle après J.-C., de grandes cités romaines possèdent un éclairage ponctuel, qui aurait ensuite reculé durant le Moyen-Âge.

Aux XV^e-XVI^e siècles, les municipalités commencent à imposer un éclairage semi-public aux habitants au moyen de lumières disposées aux fenêtres, puis de lanternes mises en place dans les carrefours ou les grandes artères.

Durant la seconde moitié du XVII^e siècle, à Paris et dans les grandes villes européennes, l'éclairage public est mis en place.

L'ordonnance de police du 2 septembre 1667 n'établit pas pour la première fois des lanternes publiques dans les rues, mais elle prévoit une augmentation considérable de leur nombre et une installation dans les quartiers qui en étaient dépourvus. Afin de renforcer les mesures de sécurité et de surveillance policière, le lieutenant général de Police, Nicolas de la Reynie, ordonne la mise en place d'un éclairage des rues pour la période du 1^{er} novembre au 1^{er} mars, y compris les soirs de pleine lune. Une lanterne est suspendue à chaque coin et milieu de rue de la ville de Paris. L'éclairage public passe alors à la charge de l'État moyennant une redevance par habitant.

L'édit de juin 1697 impose aux grandes villes du royaume de France de suivre l'exemple de Paris, en leur imposant d'illuminer leurs rues du 20 octobre au 31 mars. Le village de Sèvres n'est pas concerné par cet édit mais par un arrêté du Conseil d'État du 3 juillet 1731.

Les premières lanternes sont posées le 18 septembre 1731.

Afin de prévenir les accidents qui se produisent la nuit dans le village de Sèvres, le roi ordonne par arrêté de poser des lanternes à Sèvres et de les allumer pendant l'hiver. La dépense est à la charge de sa Majesté. Les 36 lanternes prévues sont posées le 18 septembre 1731 et allumées dès le lendemain. C'est un vitrier nommé Charles Blanquet qui est chargé de les poser et de les entretenir. Son contrat était prévu pour 5 ans et demi. Les lanternes sont semblables à celles placées le long du Cours de la Reine à Paris, nous savons donc qu'elles étaient à cul-de-lampe.

Plus tard, les lanternes céderont la place aux réverbères, l'huile succédant aux chandelles. Puis l'usage du gaz se généralise. En 1843, la ville organise une adjudication pour l'éclairage au gaz et à l'huile.

Dans les années 1930, l'éclairage au gaz cède la place à l'électricité.

En 2020, l'éclairage à leds lui a succédé.